

DEROULE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 FEVRIER 2022

PRESENTS : AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, BOUCHET Mireille, CHABANIS Claude, CHOMEL Nathalie, COURTIAL Patricia, ESSON Robert, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, ROSIUS Béatrice, SENECLAUZE Serge.

EXCUSES : FOVELLE Kévin, MALOSSE Aurélien.

I - QUORUM

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal ont désigné Patricia COURTIAL, secrétaire de séance.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

DECISION DU MAIRE

N° 2021-008 : Utilisation des dépenses imprévues : budgets eau et assainissement

En fonctionnement : virement de crédits de 300 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 66111 du budget eau et assainissement 2021

En investissement : virement de crédits de 1 200 € du compte 020 dépenses imprévues au compte 1641 du budget eau et assainissement 2021

Délibération N° 2022/001

OBJET : Création d'un budget annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix Pour, 1 voix Contre (Mireille BOUCHET), décide de :

- la création au 1^{er} janvier 2022 du budget annexe relatif à la création d'un lotissement communal qui sera dénommé « budget annexe Lotissement communal ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.

Délibération N°2022/002

OBJET : ASSAINISSEMENT quartier les Queyras de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL).

Madame le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet de la création de l'assainissement collectif au quartier Le Queyras incluant le transfert, le réseau de collecte vers la station d'épuration existante.

Elle invite le conseil municipal à approuver cet avant-projet d'assainissement qui s'élève à

Canalisation de transfert	181 701.90 € HT
Collecte du lotissement de Saignas	66 360.20 € HT
Travaux estimés	248 062.10 € HT
Travaux arrondis	240 000.00 € HT
Ajustement économique	36 000.00 € HT
TRAVAUX	276 000.00 € HT
Essai étanchéité et inspection télévisuelle	5 500.00 € HT
Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus	22 000.00 € HT
TOTAL TRAVAUX	303 500.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'avant-projet s'élevant à la somme de 303 500.00 euros H.T.,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat (D.E.T.R.), pour un montant de la dépense s'élevant à la somme de 303 500.00 € Euros H.T.,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

• Coût de l'opération	303 500.00 €
DETR ou DSIL (40 %).	121 400.00 €
Emprunt	182 100.00 €

- **CHARGE** Madame le Maire de valider le projet auprès du maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux conformément à la Commande Publique,
- **AUTORISE** Madame le Maire à établir des conventions de passage.

La séance est levée à 20 h 00